

Communiqué de presse du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie s'est réuni dans ses locaux au 8, route des Artifices, le mardi 6 mai 2003.

A l'issue de cette réunion le gouvernement a adopté deux projets de délibération du Congrès, deux délibérations du gouvernement et 46 arrêtés.

Les travaux du gouvernement ont porté, notamment, sur le statut du cadre territorial des personnels de surveillance et d'éducation, l'ouverture de concours, l'agrément d'entreprises de transport nautique à caractère touristique, le budget de la bibliothèque Bernheim et le versement de subventions à des associations oeuvrant dans le domaine social.

Par ailleurs, le gouvernement a adopté de nouvelles mesures relatives à l'indemnisation des dégâts consécutifs au passage du cyclone Erica :

A ce titre, d'une part le gouvernement propose au Congrès que la Nouvelle-Calédonie accorde une aide aux exploitations agricoles sinistrées sous forme de bonifications d'intérêts des prêts concernant le remplacement ou les grosses réparations sur les installations et équipements endommagés par le cyclone.

Cette aide, mise en œuvre par l'intermédiaire des organismes bancaires conventionnés à cet effet, est réservée aux exploitants inscrits au registre de l'agriculture et ayant fait une déclaration de sinistre suite aux dégâts occasionnés par Erica.

D'autre part, le gouvernement a attribué, pour 25 millions de subventions à 26 entreprises ou artisans dont la cellule économique réunie à la Chambre de Commerce et d'Industrie a estimé qu'elles avaient été particulièrement touchées par le cyclone.

Ces subventions sont destinées à apporter une première aide de trésorerie pour la reconstitution de stocks ou l'acquisition de matériels.